

L'instruction Administrative a pour but de préciser l'application de l'article 9.8 du RGES.

Cet article a pour objectif de permettre l'intégration des jeunes joueurs et joueuses du collectif ELITE sans les priver de participation dans un autre championnat sénior de N3 ou N2.

La double participation un même weekend **dans deux divisions de niveau national** se fera dans le cadre stricte de l'article 9.8. :

Les joueurs et joueuses M17 et M20 peuvent participer à une seconde rencontre Senior le même week-end après avoir été inscrits sur une feuille de match de leurs équipes PREMIERE si et seulement si les joueurs ou joueuses n'ont pas disputé plus de 45 points lors de la rencontre de l'équipe PREMIERE.

Dans ce cas le nombre de joueurs et joueuses M17 et M20 n'est pas limité.

En cas d'infraction, la sanction (pénalité ou forfait) portera sur la seconde rencontre disputée par le joueur (dans l'ordre chronologique).

Dans ces conditions et au regard de l'article 9.10 les joueurs M17 et M20 sont donc systématiquement considérés comme étant de catégorie B (joueurs appartenant à l'équipe 2) quand ils ont évolué moins de 45 points avec l'équipe première.

En ce qui concerne les clubs dont **l'équipe première évoluent au niveau national et l'équipe réserve en régionale ou départemental**, C'est la réglementation régionale qui prend naturellement le relai. Les commissions régionales et départementales sportives fixent le cadre de la double participation.

Pour chaque épreuve (régionale ou départementale) la commission référente pourra :

- Fixer les critères de participation pour les M17 et M20 qui évoluent également dans un collectif au niveau national.
- Limiter le nombre de M17 et M20 réalisant une double participation
- Interdire totalement que les M17 et M20 soient inscrit sur deux feuilles matchs séniors le même week-end.

En cas d'infraction à la réglementation régionale (devant figurer aux Règlements Particulier des Epreuves Régionales) la sanction (pénalité ou forfait) portera uniquement sur l'équipe réserve.